



Six étapes pour des dons de bienfaisance efficaces

C'est un privilège de pouvoir soutenir les causes et les communautés qui vous tiennent le plus à cœur. Lorsque vous intégrez les dons de bienfaisance dans votre plan patrimonial global, vous alignez vos objectifs financiers à vos valeurs personnelles afin de créer un changement positif dans le monde.

Que vous commenciez à explorer la philanthropie ou que vous cherchiez à affiner votre approche, ces six étapes simples peuvent vous orienter dans votre parcours et rendre vos dons plus efficaces et plus gratifiants.



1. DÉCOUVRIR CE QUI COMPTE LE PLUS POUR VOUS

Commencez par réfléchir à vos valeurs. Quelles sont les causes qui vous tiennent à cœur? Quel type d'impact souhaitez-vous faire dans le monde? Qu'il s'agisse de protéger l'environnement, de soutenir l'éducation ou d'aider votre communauté locale, identifier le « pourquoi » est la première étape vers un don efficace.



2. CHOISIR LES BONS ORGANISMES

Explorez les organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui s'alignent avec vos passions. Examinez le travail qu'ils accomplissent, les communautés qu'ils aident et la manière dont ils utilisent les dons. En choisissant des organismes qui reflètent vos valeurs, vous vous assurez que vos dons ont l'impact que vous souhaitez.



3. CHOISIR VOTRE MÉTHODE POUR FAIRE DES DONS

Il existe de nombreuses façons de donner : vous pouvez faire un don, vous impliquer directement auprès d'organismes de bienfaisance, organiser une collecte de fonds et bien d'autres. La manière dont vous donnez aux organismes de bienfaisance est une décision personnelle et le fait de trouver la méthode qui correspond à votre style de vie et à vos valeurs peut donner encore plus de sens à votre générosité.



4. CONSULTER VOTRE CONSEILLER

Les dons de bienfaisance ne sont pas seulement un moyen efficace de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur, ils peuvent également constituer un élément judicieux de votre stratégie financière. Un plan de dons qui s'inscrit dans votre planification patrimoniale et successorale globale offre des avantages précieux, tels que l'efficacité fiscale, car les dons génèrent des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux qui peuvent être utilisés immédiatement ou reportés sur une période pouvant durer jusqu'à cinq ans.



5. RESTER EN CONTACT ET OBSERVER L'IMPACT

Impliquez-vous auprès des organismes de bienfaisance que vous soutenez. Participez à des événements, faites du bénévolat, lisez leurs mises à jour ou visitez leurs programmes. Observer la différence que font vos contributions est incroyablement gratifiant et vous permet de garder votre inspiration. Pensez à faire participer votre famille ou vos amis à la cause.



6. FAIRE LE POINT ET S'AJUSTER AU FIL DU TEMPS

Vos intérêts peuvent évoluer et de nouveaux besoins peuvent survenir. La philanthropie est une aventure, et c'est pourquoi vous devriez revoir régulièrement votre plan de dons de bienfaisance pour vous assurer qu'il reflète toujours vos valeurs et vos objectifs.

Chez Raymond James, nous offrons une approche distincte à la philanthropie grâce à notre Fonds de dons de bienfaisance auprès de la Fondation Raymond James Canada. Un fonds de dons de bienfaisance intègre les fonds à la planification stratégique du patrimoine et de la succession et offre flexibilité, confidentialité et impact à long terme. Il s'agit donc d'une option idéale pour les personnes et les familles qui souhaitent faire un don dans un but précis, sans avoir à se soucier de la complexité reliée à l'administration.

Parlez à votre conseiller Raymond James dès aujourd'hui pour en savoir plus sur la façon dont vous pouvez commencer à faire des dons de bienfaisance ou revoir votre approche actuelle.

rjcfcharitablegiving.ca 

Notre approche **aux solutions patrimoniales globales** vous aide à définir et concrétiser vos objectifs financiers à chaque étape de votre vie.

RAYMOND JAMES^{MD}

Les produits et services liés aux valeurs mobilières sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Ltée (RJL), réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Les données statistiques, factuelles ou autres proviennent de sources que Raymond James Ltée (RJL) croit fiables. Toutefois, nous ne pouvons en garantir l'exactitude. RJL n'assumera aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de l'information contenue dans le présent document. Le présent document a pour but de fournir de l'information générale; les renseignements qu'il contient ne doivent pas être considérés comme une offre ou une sollicitation visant la vente ou l'achat d'un produit ni être interprétés comme des conseils fiscaux. Les conseillers Raymond James ne sont pas des conseillers fiscaux et nous recommandons aux clients d'obtenir l'avis d'un professionnel indépendant concernant les questions d'ordre fiscal. Les produits et les services liés à l'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Financial Planning Ltd., qui n'est pas membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Solus Trust Company (« STC ») est une société affiliée de Raymond James Ltée et offre des services de fiducie partout au Canada. STC n'est pas réglementée par l'OCRI et n'est pas membre du Fonds canadien de protection des investisseurs.